

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHOLET
SAID CHOLET EST
42 RUE DU PLANTY
49327 CHOLET CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 83 258 107 076

Référence de l'avis : 25 49 A434134 93

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

2 SQ D ELBEE

49360 YZERNAY

Numéro FIP : 490 85 57 4813787789 4 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 22/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 49050

BROWN MICHELINE
2 SQ D ELBEE
49360 YZERNAY

Somme qui vous est remboursée

10,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vous serez remboursé prochainement par lettre-chèque.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir, de manière plus sécurisée,
communiquez vos coordonnées bancaires sur impots.gouv.fr.
Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP CHOLET
SAID CHOLET EST
42 RUE DU PLANTY

49327 CHOLET CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 18 525

Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MORIS MICHELINE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Pensions, retraites, rentes.....	22137	
Abattement spécial de 10%.....	- 2214	
Salaires, pensions, rentes nets.....	19923	19923
Revenu brut global.....		19923
Abattement personnes âgées ou invalides.....		- 1398
Revenu imposable.....		18525
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		773
Décote.....		- 539
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		234
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :		234
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :		- 244
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....		- 10
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE		10
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		18525
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025		
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable		
Taux pour le foyer	1,10%	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 1,26%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.